

**2017-10-136-CAB**

**nomenclature: 9.4**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 OCTOBRE 2017**

**OBJET : MOTION RELATIVE AUX DÉCISIONS ET ANNONCE GOUVERNEMENTALES CONCERNANT LES AIDES PERSONNALISÉES AU LOGEMENT (APL)**

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

**PRÉSENTS**

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

Mme BAULON	procuration à	Mme NOGARO
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

**ABSENT EXCUSE:**

M. SALLABERRY

**ABSENTS**

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



**2017-10-136-CAB - MOTION RELATIVE AUX DÉCISIONS ET ANNONCES GOUVERNEMENTALES CONCERNANT LES AIDES PERSONNALISÉES AU LOGEMENT**

Monsieur le Maire expose,

Au cours du mois de juillet, le Gouvernement a décidé d'une baisse des Aides personnalisées au logement (APL) de 5 euros mensuels à partir du 1<sup>er</sup> octobre. Cette mesure touche 6,5 millions de foyers français aux revenus modestes. Parmi eux, la moitié vit en dessous du seuil de pauvreté. Cette franche attaque va fragiliser les locataires aux revenus les plus faibles. Elle va les rendre moins solvables et conduire à une augmentation des expulsions locatives. L'économie annuelle procurée par cette mesure reste inférieure à 400 millions d'euros.

Manifestement, le Gouvernement semble plus à l'aise avec l'idée de pénaliser des millions de ménages qu'avec celle de froisser quelques 3 400 ultras riches qui vont bénéficier, quant à eux, d'un cadeau fiscal de 3 milliards d'euros par la suppression de l'Impôt sur la fortune.

Le 13 septembre dernier, surenchérissant, le Premier Ministre a annoncé une baisse des APL encore plus forte, de l'ordre de 60 euros par mois, touchant particulièrement les locataires de logements sociaux. Il précisa que cet abaissement serait compensé par une baisse des loyers par les bailleurs sociaux.

Dans le contexte de baisse des subventions aux collectivités, dont le rôle est essentiel dans le financement du logement social, et d'affaiblissement général des moyens de l'action publique, cette annonce est des plus inquiétantes. Les loyers constituent un apport financier essentiel pour les bailleurs sociaux, sans lequel il serait impossible pour eux d'entretenir et de construire des logements. À cela s'ajoute la déclaration du Premier Ministre de gel du taux du livret A pendant 2 ans. Geler le livret A, c'est décourager les Français d'épargner. Hors, c'est essentiellement par l'épargne qu'est aujourd'hui financée la construction de logements sociaux.

Assécher les financements du parc social amoindrira indéniablement la qualité de son entretien et ralentira le nombre de constructions, qui sont déjà trop peu nombreuses. En conséquence, la crise du logement qui frappe notre pays, dont la commune de Tarnos, avec 280 demandeurs tarnosiens et 1 370 d'autres communes, va s'accroître comme jamais.

Inquiet d'une telle perspective, le Conseil municipal de Tarnos demande au Premier Ministre de ne pas persister dans cette voie et de revenir sur sa décision initiale de baisse de 5 euros mensuels de l'APL.

Pour en finir avec le mal-logement, il lui demande, au contraire, de généraliser et renforcer l'encadrement des loyers, et soutenir la construction massive de logements sociaux dans les zones où il y en a le plus besoin, en mobilisant les financements nécessaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et, notamment, l'article L.2121-29,



Considérant que 6,5 millions de foyers français et qu'un allocataire des aides au logement sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté,

Considérant que la décision du Gouvernement d'une baisse des Aides personnalisées au logement (APL) de 5 euros mensuels est injuste et qu'elle va fragiliser les locataires aux revenus les plus faibles,

Considérant que la suppression de l'Impôt sur la fortune aux 3 400 ultras riches n'est pas justifiée et qu'elle va coûter à 3 milliards d'euros à la Nation,

Considérant les propos du 13 septembre dernier du Premier Ministre annonçant une baisse des APL encore plus forte, de l'ordre de 60 euros par mois,

Considérant que cet abaissement serait compensé par une baisse des loyers pour les bailleurs sociaux,

Considérant que le contexte de baisse des subventions aux collectivités et d'affaiblissement général des moyens de l'action publique, cette annonce est très inquiétante,

Considérant qu'assécher les financements du parc social correspondrait à amoindrir la qualité de son entretien et à ralentir le nombre de constructions,

### **DELIBERE**

**DEMANDE** au Premier Ministre de revenir sur sa décision de baisse de 5 euros mensuels des aides personnalisées au logement,

**DEMANDE** au Premier Ministre de renoncer à son projet de nouvelle baisse de 60 euros mensuels des aides personnalisées au logement,

**DEMANDE** au Premier Ministre de généraliser et renforcer l'encadrement des loyers, et soutenir la construction massive de logements sociaux dans les zones où il y en a le plus besoin, en mobilisant les financements nécessaires.

**Vote: 30**

Pour: 27

Abstention : 3 (Mme Faure et MM. Roblès et Poulaert)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 6 octobre 2017

Le Maire

